

SECTEUR 4. RUE DE SAINT-GILDAS



À l'ouest de la rue de l'Argoat, le site est destiné à étoffer le nombre de logements sur le secteur. L'extension à l'urbanisation est alors conditionnée à l'ouest par le cours d'eau.

Les éléments naturels (haies, talus, arbres, ...), qui marquent la limite ouest de la parcelle, doivent être préservés. De plus, pour préserver une richesse du milieu, un traitement végétalisé des limites séparatives est à prévoir.

L'accès aux constructions doit être réalisé de manière transversale du nord au sud et permettre de relier la rue de Saint-Gildas et le lieudit Kergleut.

Des liaisons douces peuvent permettre la traversée est-ouest du site.

Au vu de la proximité du cours d'eau, un recul de 10 mètres minimum de la limite ouest doit être respecté.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	1,29 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	16		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		